Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260506-D_2026_067-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 6 mai 2026

Date de convocation :
30 avril 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 28
Procurations : 3
Nombre de votants : 31

Secrétaire de séance :
Monsieur Paul BONDOT

Le six mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Bruno DESLANDES, Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Madame Valérie LEROY, Monsieur David MACE, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON, Mesdames Hélène REUX, Françoise RIOU, Muriel ROLLAND, Messieurs Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN, Monsieur Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Madame Martine GUENEGANT à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE, Monsieur Frédéric SOHIER à Madame Marie-Claire MERVIN

Délibération n° 2026-067

Mobilité – Marché public de services – navette estivale

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 2122-22, 4°,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2120-1 à L. 2125-1,

CONSIDERANT la consultation, lancée en procédure adaptée, n° C2026-3 « Service de navette estivale pour la ville de Dinard », dont l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 18 mars 2026 sur le profil acheteur de la collectivité (MEGALIS) et Bretagne Marchés Publics (VIAMEDIA) pour publication,
CONSIDERANT que le marché est passé pour une durée de 5 mois et qu'il n'est pas reconductible,
CONSIDERANT l'unique offre reçue le 21 avril 2026 à 12h00,
CONSIDERANT le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 21 avril 2026 et le rapport d'analyse des offres en date du 23 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260506-D_2026_067-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de « Service de navette estivale pour la ville de Dinard », à la société SAS VOYAGES BELLIER (12 Avenue du Général de Gaulle, 35270 COMBOURG), pour un montant total de 53.950,00 € HT soit 59.345,00 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, le marché précité ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 6 mai 2026

Le Président;
Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE